

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

## Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

## Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

## Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,  
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,  
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,  
WILLIAM

## Lignes directes DYF

### LE SECRETARIAT GENERAL

#### Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

#### Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1643



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 18 février 2020

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	3
DECISIONS ADMINISTRATIVES	3-5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	5-7
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	8-9
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	10-11
COMITE D'APPELCHARGE DES AFFAIRES COURANTES	11
CONDOLEANCES	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	13

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### L'OBLIGATION D'ETRE LICENCIE POUR PRATIQUER LE FOOTBALL

Il semble que certains clubs prennent le risque de faire pratiquer le football à des joueurs alors qu'ils ne sont pas encore licenciés.

Le District appelle donc l'attention des clubs sur le fait qu'un joueur n'est couvert par le contrat d'assurance collectif passé entre la Ligue de Paris -Ile de France et la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) qu'à **la condition d'être licencié**.

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président, le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, **ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.**



AGENDA 2019 / 2020  
FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	1er
2	3	4	5	6	7	8

**Les 17 & 18/02/2020**

CFF1 - Module U9 - Externat à Rambouillet

**Les 19 & 20/02/2020**

CFF1 - Module U11 - Externat à Rambouillet

CFF1 - Module U11 Féminin - Externat au District

**Le 20/02/2020**

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

**Le 04/03/2020**

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

Comité de Direction au District

**Infos du jour**  
Nouvelles Dates  
Formations  
Educateur Fédéral

**FORMATIONS DES  
EDUCATEURS  
DE FOOTBALL**

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir et l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

# MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIÈRE

**STADE DU GRAND PRÉ  
VOISINS LE BRETONNEUX  
SAMEDI 14 MARS 2020  
9H - 12H**

**DIRIGEZ, ENCADREZ,  
ANIMEZ !**

**DEVENEZ ACTRICE DE LA VIE  
D'UN CLUB  
REJOIGNEZ - NOUS**

**LES CLUBS ONT  
BESOIN DE VOUS !**

Avenue du Grand Pré, 78960 Voisins-le-Bretonneux  
CONTACT DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL :  
administration@dyf78.fff.fr ou 01 80 92 80 25

## LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),  
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

## DECISIONS ADMINISTRATIVES

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème RAPPEL AVANT MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but  
& AMENDE AUX 2 CLUBS

**U14**

#### D4-C DU 01/02/2020

53065.2 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

1ER RAPPEL

**SENIORS**

#### D5-C DU 09/02/2020

50659.2 VERRIERE FC LA 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

**U14**

#### D5-B DU 08/02/2020

60166.2 BUC FOOT AO 2 / BOUGIVAL FOOT 1

## FORAITS NON AVISES (11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F COUPE DES YVELINES FOOT LOISIR

#### CY DU 10/02/2020

61754.1 VOISINS FC A 1

### MATCHES REMIS

**EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE MAINTENIR LES MATCHES  
REPORTES EN SEMAINE, LA COMMISSION DEMANDE AUX  
CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR D'AUTRES DATES ET  
HEURES.**

**A JOUER LE 07/03/2020**

**U14**

#### D3-B

52971.1 YVELINES-MONTFORT 1 / ELANCOURT OSC 1

**A JOUER LE 08/03/2020**

**U16**

#### D4-E

53384.2 MESNIL ST DENIS ASL 1 / ST ARNOULT US 1

**A JOUER LE 15/03/2020**

**SENIORS**

#### D6-B

59520.2 ST GERMAIN EN LAYE 2 / FOURQUEUX AS 1

**U16**

#### D3-A

52350.1 MUREAUX OFC 2 / MAGNANVILLE FC 1

#### D3-B

55291.2 VILLEPREUX FC 1 / HOUILLES AC 2

**A JOUER LE MERCREDI 18/03/2020 A 19 H**

**U14**

#### D5-A

59991.2 VAUXOISE ES 1 / ANDRESY FC 2

**A JOUER LE MERCREDI 18/03/2020 A 20 H**

**U18**

#### D3-A

59625.1 VERNEUIL FOOT 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1  
59655.2 JUZIERS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1

#### D3-B

59731.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / LE PECQ-CHATOU 2  
59763.2 CROISSY US 1 / ETANG ST NOM ES 1

#### D3-C

59889.1 BUC FOOT AO 1 / VERSAILLES 78 FC 3

**A JOUER LE MERCREDI 25/03/2020 A 20 H**

**U18**

#### D3-A

59602.2 JUZIERS FC 1 / ECQUEVILLY EFC 1  
59629.1 ISSOU AS 1 / VERNEUIL FOOT 2

#### D3-B

59744.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / ENT-GALLY MAULDRE 1

**A JOUER LE MERCREDI 01/04/2020 A 20 H**

**U18**

#### D3-A

59632.2 USBS EPONE 1 / JUZIERS FC 1

**A JOUER LE 04/04/2020**

**U14**

#### D5-A

59994.1 HOUILLES SO 2 / FONTENAY ST PÈRE AS 1

**A JOUER LE 05/04/2020**

**VETERANS**

#### D3-B

51285.2 GUYANCOURT ES 11 / ST ARNOULT 78 FC 11

**U18**

#### D3-B

59787.2 FOURQUEUX FOOT 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

**U16**

#### D4-B

52543.2 CARRIERES S/S US 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 2  
52569.2 HOUILLES AC 3 / MESNIL LE ROI AS 1

**A JOUER LE 12/04/2020**

**SENIORS**

#### D6-B

59523.2 PERRAY FOOT ES 1 / COIGNIERES FC 2

**VETERANS**

#### D4-A

51351.1 PORCHEVILLE FC 12 / JUZIERS FC 11

#### D4-C

51454.2 GAZERAN AFL 11 / PERRAY FOOT ES 11

#### D5-A

51527.1 JUZIERS FC 12 / AUBERGENVILLE PORT. 11

A JOUER LE 19/04/2020

### SENIORS

**D1-U**  
50062.2 VOISINS FC 1 / HARDRICOURT US 1

**D3-A**  
50261.2 CHAMBOURCY ASM 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

**D6-B**  
59498.2 VOISINS FC 3 / PERRY FOOT ES 1

### VETERANS

**D2-A**  
51051.1 CROISSY US 11 / LOUVECIENNES-CELLOIS 12  
51085.2 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / CONFLANS FC 11

**D3-B**  
51283.2 VOISINS FC 12 / PLAISIROIS FO 12

### U16

**D4-B**  
52567.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 2 / SARTROUVILLE FC 2  
52571.2 ANDRESY FC 1 / MONTESSON US 2  
52572.2 VAUXOISE ES 1 / CONFLANS PATRONAGE 1

**D4-D**  
53368.2 VIROFLAY USM 2 / ABLIS SUD 78 2  
53371.2 FONTENAY LE FL. FC 1 / PERRY FOOT ES 2

A JOUER LE 24/04/2020

### FUTSAL

**D2-U**  
55440.2 FSC LEONES 1 / HOUDANNAISE REGION FC1

A JOUER LE 02/05/2020

### FUTSAL

**D1-U**  
54052.2 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / MONTESSON US 1

## MATCHES A PROGRAMMER

### SENIORS

**D3-B**  
50271.1 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1  
50271.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3

### SENIORS F A 11

**D1-U**  
55003.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 1  
55003.2 TRAPPES ES 1 / ELANCOURT OSC 1

### U18

**D2-B**  
51903.1 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1  
51903.2 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 2

**D3-C**  
59916.2 BUC FOOT AO 1 / LA VERRIERES FC 1

### U16

**D3-C**  
52431.1 ELANCOURT OSC 1 / TRAPPES ES 3  
52431.2 TRAPPES ES 3 / ELANCOURT OSC 1

**D4-B**  
52572.2 VAUXOISE ES 1 / CONFLANS PATRONAGE 1

### U14

**D5-A**  
60034.2 FONTENAY ST PÈRE AS 1 / ISSOU AS 1

### FUTSAL

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.**

**D1-U**  
54026.1 TRAPPES YVELINES 2 / ASCT 1

**D2-U**  
55449.2 FSC LEONES 1 / ROSNY S/S CSM 1

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**PHASE 2  
POULE A**

61815.1 CARRIERES S/S US 1 / OVILLOISE 1  
61816.1 BAILLY NOISY 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

### FOOT LOISIR 45 ANS

**LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT.**

**POULE A**

54597.1 CROISSY US 1 / MEULAN CN 1

**POULE B**

54619.1 AUTEUILLOIS AS 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1  
54623.1 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / AUTEUILLOIS AS 1  
54627.1 AUTEUILLOIS AS 1 / VILLEPREUX FC 1  
54628.1 TREMBLAY S/MAULDRE 1 / HOUDANNAISE REG FC 1

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE) ERRATUM

### Situation du club de 517864 GARGENVILLE STADE

La Commission,  
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 03/12/2018 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 19/12/2019,

Considérant que le club n'a pas encore régularisé sa situation financière,  
Considérant qu'entre le 20/12/2018 et le 10/02/2020, **l'équipe séniors 3 a disputé 7 rencontres :**

D6-A du 22/12/2019  
59339.1 Gargenville Stade 3 / Bonnières Freneuse 2

D6-A du 05/01/2020  
59347.1 Gargenville Stade 3 / Vauxoise Es 2

D6-A du 12/01/2020  
59328.1 Gargenville Stade 3 / Limay Alj 3

D6-A DU 19/01/20  
59391.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / GARGENVILLE STADE 3

D6-A du 26/01/2020  
59335.2 Porcheville Fc 2 / Gargenville Stade 3

D6-A du 02/02/2020  
59366.2 Mesnil Le Roi A.S. 2 / Gargenville Stade 3

D6-A du 09/02/2020  
59391.2 Gargenville Stade 3 / Mantes Olympique Fc 1

**Que l'équipe Vétérans 1 a disputé 6 rencontres :**

D2-A du 05/01/2020  
51080.1 Gargenville/Lainv 11 / Conflans F.C. 11

D2-A du 12/01/2020  
51063.1 Gargenville/Lainv 11 / Verneuil Foot 11

D2-A du 19/01/2020  
51087.1 Montesson U.S. 11 / Gargenville/Lainv 11

D2-A du 26/01/2020  
51032.2 Gargenville/Lainv 11 / Limay Alj 11

D2-A du 02/02/2020  
51063.2 Verneuil Foot 11 / Gargenville/Lainv 11

D2-A 09/02/2020  
51087.2 Gargenville/Lainv 11 / Montesson U.S. 11

Par ces motifs,  
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 03/12/2018 et retire :

- 7 points fermes au classement 2019/2020 de l'équipe Séniors 3
- 6 points fermes au classement 2019/2020 de l'équipe Vétérans 1

## COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

REUNION DU 17/02/20

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Pdt), R. PANARIELLO. MME RUPERT, P. ALEXANDRE. (Vice-Président), J.VESQUE (CD).

**Absents excusés** : M. PILLEMONT (CDA), Y. AVOIRTE (CD), L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## INFORMATION

Afin d'anticiper un doublon en catégories U14 entre la COUPE DES YVELINES à 11 et FUTSAL, la commission programme le match de la CY à 11 entre :

LIMAY ALJ 1 / PLAISIROIS FO 1 le 07 mars 2020 à 14h.

## COURRIERS

**517404 ST ARNOULT 78 FC  
U16D4-E**

**53384.1 ST ARNOULT FC 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1**

L'équipe du MESNIL ST DENIS s'étant déplacée et ayant constaté l'absence de l'équipe et des membres du club de ST ARNOULT.

La Commission dit match perdu par forfait à ST ARNOULT (0 point 0 but) pour en attribuer le gain au MESNIL (3 points 5 buts). Article 23, alinéa 1 du Règlement Sportif DYF.

**518241 ROSNY SUR SEINE CSM**

Pris note du courrier de ROSNY.

## FUTSAL D2

**55449.2 FSC LEONES / CSM ROSNY**

La commission demande au club de LEONES de fournir une attestation de la mairie pour occupation du gymnase avant le lundi 17/02/2020 12h.

**Pris note du courrier de la mairie. La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

**508864 TRAPPES ES**

La mairie nous informe qu'une manifestation sportive importante aura lieu le Dimanche 26 avril et par conséquent le Stade Gilbert Chansac sera indisponible jusqu'à 13h30.

**La Commission demande au club de TRAPPES de lui fournir la liste des matchs à reporter si besoin.**

**517863 VAUXOISE ES**

Le club nous informe qu'il a 2 matchs de SENIORS de programmés le même jour à la même heure sur le même terrain.

**La Commission décide de faire jouer :**

**D6-A DU 12/04/20**

**59390.2 VAUXOISE ES 2 / MANTES LA VILLE FC 1 à 13H.**

**D4-A DU 12/04/20**

**50372.2 VAUXOISE ES 1 / CONFLANS FC 3 à 15H.**

## DEMANDES SENIORS

**D3-B DU 01/03/2020**

**50270.2 VOISINS FC 2 / COIGNIERES FC 1**

En prévision de la fermeture du terrain en herbe par la mairie, VOISINS propose de jouer la rencontre à 17h sur le terrain synthétique.

**La Commission est en attente de l'accord de COIGNIERES.**

## VETERANS

**D1 DU 01/03/2020**

**50960.2 VOISINS FC 11 / AUBERGENVILLE FC 11**

En prévision de la fermeture du terrain en herbe par la mairie, VOISINS propose de jouer la rencontre à 9h sur le terrain synthétique, afin de pouvoir faire jouer les CDM à 11h.

**La Commission est en attente de l'accord de AUBERGENVILLE.**

## U18

**D3-C DU 12/04/2020**

**59913.1 BEYNES FC 1 / BUC FOOT AO 1**

Les 2 clubs se sont mis d'accord pour reporter la rencontre au Vendredi 28 Février 2020 à 20h, afin de jouer en dehors des vacances scolaires.

**Le terrain ne disposant pas d'éclairage,**

**La Commission ne peut accéder à votre demande.**

## FUTSAL

**D1-U DU 04/04/2020**

**54052.2 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / MONTESSON US 1**

Les 2 clubs se sont mis d'accord pour reporter la rencontre au Samedi 2 Mai 2020 à 20h30.

**La Commission donne son accord.**

**D2-U DU 13/03/2020**

**55440.2 FSC LEONES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1**

Compte tenu de la fermeture du gymnase de l'île des Impressionnistes du 12 au 17 mars 2020 en raison du repas du SNCAO, demande de LEONES pour reporter la rencontre au Vendredi 24 Avril.

**Pris note du courrier de la mairie.**

**La commission donne son accord pour le report au 24/04/2020.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE VETERANS

**D5-E DU 09/02/2020**

**55242.2 MAGNY 78 F.C. 12 / GUYANCOURT ES 13**

Pris note du rapport de MAGNY. Il s'agit de la deuxième infraction de l'équipe de GUYANCOURT. La commission sanctionne l'équipe de GUYANCOURT selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F d'une amende de 100 €.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 13/02/2020

**Présents** : MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec) et VERITE Max.

**Excusé** : M. GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## REPRISE DE DOSSIER

### SENIORS

**D3 B**

**21503789 du 02.02.2020 CLAYES SOUS BOIS U.S.M. 1 / MARLY LE ROI U.S. 2**

Réclamation de CLAYES SOUS BOIS U.S.M. concernant le joueur **DECHER Alexis de MARLY LE ROI U.S.**, ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de **MARLY LE ROI U.S.** Remerciements.

Après vérification, aucun des joueurs de **MARLY LE ROI U.S.** inscrits sur la feuille de match n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en **R3 C**, le **26.01.2020 contre ARGENTEUIL R.F.C.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réclamation recevable mais non fondée.**

**Résultat acquis sur le terrain CLAYES SOUS BOIS U.S.M. 1 / MARLY LE ROI U.S. 2 - 1 / 2**

**Débit 43,50 € à CLAYES SOUS BOIS U.S.M.**

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

#### D4 B

**21540456 du 02.02.2020 BAILLY NOISY S.F.C. 2 / JOUY EN JOSAS U.S. 2**

Demande d'évocation de **BAILLY NOISY S.F.C.** sur la participation du joueur **GENDREAU Clément de JOUY EN JOSAS U.S.** susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à **JOUY EN JOSAS U.S.** copie de la demande d'évocation en l'invitant à lui faire part de ses observations pour le **19 février 2020.**

**Débit 43,50€ à BAILLY NOISY S.F.C.**

#### D3 A

**21503655 du 02.02.2020 SARTROUVILLE F.C. 2 / PORCHEVILLE F.C. 1**

Réclamation de **SARTROUVILLE F.C.** sur la participation du joueur **TSHILUILA NGOIE Bienvenu de PORCHEVILLE F.C.** susceptible d'avoir participé le même jour en Vétérans le matin et en Seniors D3 l'après-midi.

Conformément à l'article 30.14 sur les réclamations, la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes).

Le match s'étant déroulé le 02/02/2020 et la réclamation de **SARTROUVILLE F.C.** ayant été émise par voie de mail le 10/02/2020, soit plus de 48 heures suivant le match, la réclamation est hors-délai.

En conséquence la Commission dit : **Réclamation irrecevable.**

**Débit 43,50€ à SARTROUVILLE F.C.**

Toutefois, la Commission a constaté que le joueur **TSHILUILA NGOIE Bienvenu de PORCHEVILLE F.C.** a pris part à la rencontre **Vétérans PORCHEVILLE F.C. 11 / GOUSSAINVILLE F.C. 11 en R2 A le 02/02/2020** (à 9h30) et à la rencontre **Seniors SARTROUVILLE F.C. 2 / PORCHEVILLE F.C. 1 en D3 A le 02/02/2020** (à 15h00).

Or il est interdit de participer en tant que joueur à plus d'une rencontre le même jour (article 151.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

En conséquence :

**Amende : 90€ à PORCHEVILLE F.C. pour participation irrégulière d'un joueur à plus d'une rencontre (annexe 2 du Règlement Sportif du D.Y.F. – dispositions financières)**

## U 16

#### D3 A

**21507783 du 02.02.2020 VERNEUIL FOOT 2 / U.S.B.S. EPONE 1**

Réserves d'**U.S.B.S. EPONE** concernant la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de **VERNEUIL FOOT.**

**Réserves irrecevables car non motivées.**

**Débit 43,50€ à U.S.B.S. EPONE**

#### D4 D

**21540515 du 02.02.2020 MONFORT/YVELINES/VESGRE 2 / VIROFLAY U.S.M. 2**

Réserves de **VIROFLAY U.S.M.** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, **9 joueurs de MONFORT/YVELINES/VESGRE 2 (MM. ELVIRA Mathis, FOUCHER Romain, LEVASSEUR Lucas, THILLIEZ Matéo, DADA Zakaria, CHANU Noah, DOS SANTOS BILHOTO Hugo, LEDEME Ross, DIALLO Alpha)**, inscrits sur la feuille de match, ont participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, évoluant en **D4 E**, le **15.12.2019 contre MESNIL SAINT DENIS ASL** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables et fondées.**

**La Commission dit match perdu par pénalité à MONFORT/YVELINES/VESGRE 2 (moins 1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à VIROFLAY U.S.M. (3 points, 1 but).**

**Débit 43,50€ à MONFORT/YVELINES/VESGRE**

**Amende : 225€ (9 X 25€) à MONFORT/YVELINES/VESGRE**

**pour participation irrégulière de 8 joueurs.**

## COURRIER

#### CERNAY LA VILLE A.S.

Suite au courrier du Président de **CERNAY LA VILLE A.S.** du 03/02/2020, concernant la possibilité pour une joueuse Senior Vétérain Féminine de jouer avec l'équipe Senior Vétérain masculine.

La Commission rappelle que conformément à la décision prise par le **Comité de Direction du D.Y.F.** du 13/12/2017, une joueuse Vétérain Féminine peut participer au championnat vétérain Senior masculin jusqu'en **Division 2** et en Coupe des Yvelines et rappelle que **cette décision ne concerne que le District des Yvelines.**

Il est également rappelé que cette autorisation ne pouvait avoir pour conséquence de permettre aux clubs concernés d'exiger du club adverse lors des rencontres disputées à l'extérieur la mise à disposition d'un vestiaire supplémentaire.

#### COUPE DU COMITE

**22368135 du 09.02.2020 SARTROUVILLE F.C. 2 / ELANCOURT O.S.C. 2**

**1 - Réserves d'ELANCOURT O.S.C.** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **SARTROUVILLE F.C.**, inscrits sur la feuille de match, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en **D1 le 02.02.2020 contre MAUREPAS A.S. 1** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves d'ELANCOURT O.S.C. recevables mais non fondées.**

**2 - Réserves d'ELANCOURT O.S.C.** concernant la participation, au stade des 1/4 de Finale, de plus de 3 joueurs ayant pris part, au cours de la saison, à plus de 10 rencontres de compétitions officielles avec une équipe supérieure de leur club.

Après vérification, aucun joueur de **SARTROUVILLE F.C.** inscrit sur la feuille de match n'a participé à plus de 10 rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec l'équipe supérieure de leur club évoluant en **D1** (article 7 du Règlement de la Coupe du Comité).

En conséquence la Commission dit : **Réserves d'ELANCOURT O.S.C. recevables mais non fondées.**

**Résultat acquis sur le terrain, SARTROUVILLE F.C. qualifié.**

**Débit 43,50€ à ELANCOURT O.S.C.**

## U 16

#### D4 B

**21508300 du 09.02.2020 CARRIERES S/SEINE U.S. 2 / ACHERES C.S. 1**

Réserves de **ACHERES C.S.**

La Commission demande à M. l'Arbitre **HUGUET Arnaud de CARRIERES S/SEINE U.S.** si des réserves ont été déposées (voir courrier d'**ACHERES C.S.**) et l'invite à lui faire part de ses observations pour le **19 février 2020.**

**Débit 43,50€ à ACHERES C.S.**

#### D4 D

**2154040544 du 09.02.2020 LE CHESNAY 78 F.C. 2 / GUYANCOURT E.S. 2**

Réserves de **GUYANCOURT E.S.** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun des joueurs de **LE CHESNAY 78 F.C.**, inscrits sur la feuille de match, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, en **D3 B le 26.01.2020 contre FOURQUEUX A.S.** (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

**Résultat acquis sur le terrain LE CHESNAY 78 F.C. 2 / GUYANCOURT E.S. 2 - 4 / 0**

**Débit 43,50€ à GUYANCOURT E.S.**

## FUTSAL

#### COUPE DES YVELINES

**22367989 du 06.02.2020 C.B.P.S. 78 1 / LES NOMADES FUTSAL 2**

Réserves de **C.B.P.S. 78** concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur de **LES NOMADES FUTSAL**, inscrits sur la feuille de match, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club en **Futsal R3 C le 01.02.2020 contre SPORT CŒUR MARCOUV. 2.**

En conséquence la Commission dit : **Réserves recevables mais non fondées.**

**Résultat acquis sur le terrain, LES NOMADES FUTSAL qualifié.**

**Débit 43,50€ à C.B.P.S. 78**

## COURRIER

### MANTES LA VILLE F.C.

#### **Dossier transmis par la Commission de Discipline.**

Courrier de **MANTES LA VILLE F.C.** du 27.01.2020 et annotation figurant dans les observations d'après match sur la FMI du match n° **21509181 du 25.01.2020 LIMAY A.L.J. 2 / MANTES LA VILLE F.C. 1** concernant le changement d'Arbitre central à la mi-temps du match. La Commission rappelle que conformément à l'article 17.7 du Règlement Sportif du D.Y.F., il est possible d'effectuer un changement d'Arbitre en cas d'accident ou de malaise, ce qui fut le cas lors de cette rencontre.

En conséquence, la Commission passe à l'ordre du jour.

## TOURNOI

### MAUREPAS A.S.

Homologation du tournoi international dénommé « MAUREPAS YVELINES CUP » les samedis 30 et dimanche 31 mai concernant :

La catégorie U15-U16 : 16 équipes

La catégorie U13-U14 : 16 équipes

La catégorie U12-U13 : 16 équipes à huit sur demi-terrain

La catégorie U10-U11 : 16 équipes à huit sur demi-terrain

## MATCHES AMICAUX

### TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.

Vétérans contre **PLAISIROIS F.O.** le 02/02/2020 à 9h30 : pris note

## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

### Réunion du mercredi 5 février 2020

**Présents** : Brice PARINET (Pdt), Patrick CASSASSUS, Mustapha JINAMI (Arbitre élu au Comité de Direction), Patrice LETOUZEY, Nathalie PASIERB et Stéphane PILLEMONT.

**Assiste** : Sébastien d'ORIANO (Pdt U.N.A.F 78)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS

✓ Courriel de **Mme HUGEL Natacha**, en date du 2 février 2020, relatif à l'absence d'un de ses assistants. Pris note, remerciements.

✓ Courriel de **M. PAINDEPICE Léandre**, en date du 4 février 2020, relatif à sa disponibilité. Pris note, remerciements.

✓ Courriel de **M. MORTIER Doré**, en date du 4 février 2020, relatif à sa disponibilité. Pris note, remerciements.

✓ Courriel de **M. PLANQUE Jean-Pierre**, en date du 4 février 2020, concernant le tutorat des arbitres. Le nécessaire sera fait.

✓ Courriel de **M. Frédéric LECLERC, Vice-président de l'O.F.C LES MUREAUX**, en date du 5 février 2020, relatif à son invitation en C.D.A le mercredi 12 février 2020. Pris note, remerciements.

## CONVOICATIONS EN C.D.A

➤ La Commission convoque pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 19h15, M. HENNEBICK Éric**, pour l'entendre dans ses explications sur la tenue de la rencontre de Championnat Critérium Lundi Soir opposant MAUREPAS AS 1 à OVILLOISE 2 le 13 janvier 2020.

➤ La Commission convoque pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 19h30, M. BAO Raunald**, pour l'entendre dans ses explications sur son absence à la rencontre de Championnat Senior D5 opposant CARRIERE SUR SEINE US à CHATOU AS le 26 janvier 2020.

➤ La Commission convoque pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 19h45, M. ZACOUR Mohamed**, pour l'entendre dans ses explications sur son absence à la formation Futsal dispensée par la C.D.A.

➤ La Commission convoque pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 20h00, M. COURTIAL Régis**, pour l'entendre dans ses explications sur son absence à la formation Futsal dispensée par la C.D.A.

➤ La Commission convoque pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 20h30, M. AIT LAABAR Mustapha** pour l'entendre dans ses explications sur son absence à la formation Futsal dispensée par la C.D.A.

➤ La Commission prend note de l'absence excusée de **M. DUPONT Fabrice** pour sa réunion du mercredi 5 février 2020. Elle convoque donc **M. DUPONT Fabrice** pour sa séance du **mercredi 11 mars 2020 à 20h45** et suspend l'intéressé jusqu'à comparution.

## AUDITIONS D'ARBITRES

✓ Audition de l'officiel en raison de son absence à l'occasion de la rencontre de championnat Vétéran D2 opposant CROISSY U.S à CONFLANS F.C, le dimanche 12 janvier 2020. Les considérations de la décision sont envoyées à l'officiel concerné par voie électronique. Par ces motifs et après en avoir délibéré, **La**

**Commission décide de rappeler sévèrement l'officiel au devoir de sa charge.** Transmet une copie de la présente décision à son club d'affiliation.

✓ Audition de l'officiel en raison de son absence à l'occasion de la rencontre de championnat Féminin opposant CROISSY U.S à VIROFLAY U.S.M, le samedi 22 janvier 2019. Les considérations de la décision sont envoyées à l'officiel concerné par voie électronique. Par ces motifs et après en avoir délibéré, **La Commission décide de rappeler sévèrement l'officiel au devoir de sa charge.** Transmet une copie de la présente décision à son club d'affiliation.

✓ Audition de l'officiel en raison de son absence à l'occasion de la rencontre de Championnat U14 D1 opposant VIROFLAY U.S.M à CONFLANS FC, le samedi 25 janvier 2020. Les considérations de la décision sont envoyées à l'officiel concerné par voie électronique. Par ces motifs et après en avoir délibéré, **La Commission décide de rappeler sévèrement l'officiel au devoir de sa charge.** Transmet une copie de la présente décision à son club d'affiliation.

✓ Audition de l'officiel en raison de son absence à l'occasion de la rencontre de Championnat Senior D3 opposant CROISSY U.S à GUYANCOURT E.S, le dimanche 12 janvier 2020. Les considérations de la décision sont envoyées à l'officiel concerné par voie électronique. Par ces motifs et après en avoir délibéré, **La Commission décide d'infliger 14 jours de non-désignation de toutes compétitions à compter du lundi 17 février 2020.** En conséquence, l'officiel concerné n'est pas désigné du lundi 17 février 2020 jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 inclus. Transmet une copie de la présente décision à son club d'affiliation.

✓ Audition de **Mme BRITTON Tara**, arbitre de Football de la *Federal Association* britannique. Considérant les documents fournis par **Mme BRITTON Tara** attestant de sa formation d'arbitre, Considérant la disponibilité et le souhait d'arbitrer pour le D.Y.F. de **Mme BRITTON Tara**, **La Commission décide d'intégrer Mme BRITTON Tara a ses effectifs, sous réserve de la validation de son dossier administratif et du suivi d'une formation à la F.M.I.** Transmet une copie de la présente décision à son club d'affiliation..

## COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du mercredi 12 février 2020

**Présents** : Brice PARINET (Pdt), Miloud BOUTOUBA, Patrick CASSASSUS, Jean-Philippe CLAMEN, Gabriel HENRY, Mustapha JINAMI (Arbitre élu au Comité de Direction) et Stéphane PILLEMONT.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### COURRIERS

- ✓ **M. Clément KRAUSS**, indisponible pour une durée de 1 mois pour raisons médicales jusqu'au 05/03. La Commission lui souhaite un complet rétablissement.
- ✓ **M. Kamel YAHYAOU**, demandant une dérogation à l'application du règlement intérieur (non-désignation en raison de ses absences aux tests physique). La Commission est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à sa requête puisqu'il a été régulièrement convoqué sur sa messagerie notamment en date du 24 septembre 2019 pour le test physique.
- ✓ **M. Romain BOISRAMÉ**, concernant la rencontre de Coupe du Comité U14 du samedi 8 février 2020. La Commission lui rappelle qu'en tant que candidat arbitre, il doit se mettre indisponible sur son compte MyFFF.
- ✓ Courriel de **M. EPAILLARD Clément**, en date du 5 février 2020. Pris note, remerciements.
- ✓ Courriel de **M. NKOT Serge**, en date du 6 février 2020. Pris note, la Commission le convoquera à une date ultérieure.
- ✓ Courriel de **M. COURTIAL Régis**, en date du 7 février 2020. Pris note.
- ✓ **M. MERZOUGUI Fayçal**, concernant son indisponibilité en date du samedi 8 février 2020. La Commission lui rappelle qu'en tant qu'arbitre, il doit se mettre indisponible sur son compte MyFFF.
- ✓ **M. VANHOUTTE Adam**, concernant la rencontre de Coupe du Comité U14 du samedi 8 février 2020. La Commission lui rappelle qu'en tant que candidat arbitre, il doit se mettre indisponible sur son compte MyFFF.

- ✓ Courriel du **HOUILLES SO** remerciant la Commission et félicitant l'officiel à la suite de la rencontre de Championnat Seniors D3 du 2 février 2020. Pris note, remerciements.
- ✓ Courriel de **M. AZIEZ Abdelkrim**, en date du 8 février 2020. Pris note.
- ✓ Courriel de **M. HALBERSTADT Thomas**, relatif à son absence à son match du 18 janvier 2020. Pris note. La Commission lui rappelle qu'en tant que candidat arbitre, il doit se mettre indisponible sur son compte MyFFF.
- ✓ Courriel de **Mme CLUT Eloïse**, en date du 8 février 2020. Pris note, la Commission, nonobstant sa qualité de candidate arbitre, lui demande de faire preuve de plus de rigueur à l'avenir.
- ✓ Courriel de **M. LEDUC Romain**, capitaine de TRAPPES ES, en date du 8 février 2020. Pris note, remerciement.
- ✓ Courriel de **M. DE LANGRE Stéphane**, en date du 10 février 2020, relatif à son observation. Pris note, la Commission ne peut accéder à sa demande.
- ✓ Courriel de **M. CISSE Elhadji Momar**, en date du 11 février 2020. Pris note, remerciements.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 17 février 2020

**Présents** : MM LOUVEL, INACIO, VIMONT (Pdt), GOMES PEDRO, BOIVIN, CORNUAULT  
**Excusés** : MM NOYELLE, HOUANT, BALTHAM, GOMES PEDRO? MOURAUX (CD).

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### NOUVELLE PLATEFORME PLATEAUX

**La Commission vous informe de la réouverture de la nouvelle plateforme d'inscriptions aux plateaux. Le but étant dans un premier temps que tous les clubs aient au moins un « compte responsable » par catégorie, validé par son club. Les inscriptions de la phase 4 des plateaux sera ouverte le 1er mars 2020.**

Pour consulter le récapitulatif des comptes validés : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX U6-U7

### Phase 3

Liste des inscriptions tardives ou rectifiées

GUITRANCOURT ASF : 1 équipe les 07/03 & 21/03  
ISSOU AS : 2 équipes sur toutes les dates  
MUREAUX OFC : 8 équipes sur toutes les dates

## PLATEAUX U8-U9

### Phase 3

Les deux premiers plateaux de la phase 3 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

#### Plateaux du 29/02

La Commission crée un nouveau plateau avec les clubs d'ISSOU AS TESSANCOURT FC, FEUCHEROLLES USA & MEULAN CN.

#### Plateaux du 14/03

La Commission crée un nouveau plateau avec les clubs de FEUCHEROLLES USA, ISSOU AS, & AUTEUILLOIS AS

Liste des inscriptions tardives ou rectifiées

MAURECOURT FC : 4 équipes sur toutes les dates  
MUREAUX OFC : 8 équipes sur toutes les dates

## CRITERIUM ESPOIR U10-U11

### Matchs remis

La Commission vous propose de trouver ensemble une autre date avant le 21 Mars ; sans possibilité, la Commission inversera les matchs pour les jouer le samedi 14 mars. Réponse demandée pour le lundi 24 février au plus tard.

61565 : VOISINS FC 11 / RAMBOUILLET FC 11  
61593 : VOISINS FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

### Courriers

#### U11 206 du 01/02/20 : MONTIGNY LE BX AS / PLAISIROIS FO

La commission demande de nouveau un rapport sur le déroulement du plateau à l'éducateur de MONTIGNY LE BX AS et à l'arbitre M VILSANS Rayan pour le lundi 24/02.

## CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12-U13

### Convocations

#### 57259 : MANTES LA VILLE FC / MEZIERES AJSL 1

La Commission après réception du courrier de MEZIERES AJSL, Après retour du club de MANTES LA VILLE



Décide de convoquer sur une nouvelle date, pour le lundi 24 Février à 19h00.

#### **MANTES LA VILLE FC :**

M. HASSI Reda : Responsable U12-U13  
M. NGOM Ousseynou : Responsable U6 à U11  
M. MARTINEZ Christophe : Président du club

**Motif : Difficultés d'accueil (Utilisation de terrain non adapté à la catégorie) et point général sur le Football Animation.**

## **FESTIVAL FOOT U13**

### **Plateaux reportés**

**A jouer le samedi 22 février  
(Dernier samedi vacances scolaires)**

FF416 : JUZIERS FC 1 / TRAPPES ES 1 & 2 / ACHERES CS 1

FF424 : VERNEUIL ENT. 1 & 2 / GUYANCOURT ES 1 & 2

**La Commission dit plateau à jouer à GUYANCOURT le 29/02. Par conséquent les rencontres suivantes, prévues le même jour sont annulées :**

61011 : VERNEUIL ENT 2 / MANTOIS 78 FC 3  
58920 : VALLEE 78 FC 1 / GUYANCOURT ES 2

**Quant aux rencontres suivantes de Critérium Espoir, elle sont reportées au samedi 18 avril :**

60533 : VERNEUIL ENT. 1 / RAMBOUILLET FC 1  
60597 : GUYANCOURT ES 1 / VERSAILLES 78 FC 2

### **Tirage**

**La Commission informe les clubs qu'elle procédera au tirage au sort du prochain tour, le lundi 24 février à 18h30 au siège du District. Les clubs qui le souhaitent pourront venir y assister.**

**Pour consulter les résultats du Tour 3, Cliquez ici**

## **DECISIONS ADMINISTRATIVES FA**

Réunion du 17 février 2020

## **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

### **U7**

**Amende après rappel au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 01/02/20**

840 108 : ACHERES CS (HOUILLES AC & MAISONS LAFFITTE)  
840 109 : MONTIGNY LE BX AS (MAUREPAS AS & PLAISIROIS FO)

## **CHALLENGES PLATEAUX U10/U11**

**1er rappel  
Plateaux du 01/02/20**

### **U10**

212 : TRAPPES ES 11 (HOUILLES SO 11 / MAUREOU COURT FC 11 / VIROFLAY USM 11)  
214 : ST CYR AFC 11 (FONTENAY FLEURY 11 / MARLY LE ROI 11)

### **Challenge DYF U10/U11**

009 : MANTES LA VILLE 1 & 2 / ETANG ST NOM ES 3 & 4  
010 : FONTENAY ST PÈRE 1 & 2 / MANTOIS 78 FC 2 & 3  
017 : AUBERGENVILLE FC 2 & 3 / BREVAL LONGNES FC 1 & 2  
022 : PLAISIROIS FO 3 & 4 / VILLENES ORGEVAL FC 2 & 3  
029 : VERNEUIL ENT. 2 & 3 / ROSNY CSM 2 & 3  
030 : CARRIERE GRE 2 & 3 / MANTOIS 78 FC 4 & 5  
032 : RAMBOUILLET FC 4 / GUYANCOURT 4 / CLAYES S/BOIS / ABLIS  
040 : JOUY EN JOSAS / CERNAY-BONN / VALLEE 78 FC / BUC FOOT

## **FESTIVAL FOOT U13 PITCH**

**1er rappel  
Plateaux du 08/02/20**

402 : BOIS D'ARCY AS 1 & 2 / ELANCOURT OSC 3 / ABLIS FC 1  
415 : VOISINS FC 3 / MAGNANVILLE 1 & 2 / VELIZY ASC 4  
429 : CROISSY US 1 / MARLY LE ROI 1 / HOUILLES AC 3 & 5

## **FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES**

### **U12-U13**

**Amende après rappel au club d'accueil : 11€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 01/01/20**

58391 : MUREAUX O.F.C. LES 3 / MANTOIS 78 FC 4  
58457 : MUREAUX O.F.C. LES 4 / MANTOIS 78 FC 5

## **ABSENCE A PLATEAUX**

### **FESTIVAL FOOT U13 PITCH**

**Amende : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 08/02/20**

409 : ETANG ST NOM ES 2  
411 : LIMAY ALJ 3  
419 : SARTROUVILLE FC 1 & 2  
427 : BEYNES FC 2  
431 : BAILLY NOISY SFC 1

## **COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ**

Réunion du 13 février 2020

**Présents :** Jean-François DUPONT (Président), Hélène MONEZ, Jean-Pierre DENIS, Claude KALENDERIAN

**Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## **PLATEAU FOOT A 5 TOUTES CATEGORIES**

Les plateaux de football à 5 de la 4ème phase sont publiés.

Vous pouvez les consulter en [cliquant ici](#).

## **FESTIVAL FOOT U13F**

### **TOUR DE QUALIFICATION**

Veillez trouver ci-dessous les plateaux du tour de qualification du FESTIVAL FOOT U13 F suite au tirage au sort effectué par la Commission du Football Féminin.

Les plateaux se dérouleront le samedi 29 Février 2020 sur le site du 1er nommé.

Les documents pour l'organisation du plateau seront à disposition sur le site internet du District.

PLATEAU FF U13 F A

**RAMBOUILLET YVELINES FC**  
ELANCOURT OSC  
MAGNY 78 FC  
VILLEPREUX FC

PLATEAU FF U13 F B

**VERSAILLES 78 FC**  
CONFLANS FC  
ACHERES CS  
VOISINS FC

PLATEAU FF U13 F C

**MUREAUX OFC**  
CHESNAY 78 FC  
MONTIGNY LE BTX AS  
GUYANCOURT ES

PLATEAU FF U13 F D

PARIS SAINT GERMAIN FC  
POISSY AS  
MANTOIS 78 FC  
TRAPPES ES

## CRITERIUM U13 F

Début de la seconde phase du Critérium samedi 7 mars 2020.

### Poule A

BUC FOOT AO  
CARRIERES S/SEINE US  
CONFLANS FC  
ELANCOURT OSC  
MANTOIS 78 FC  
PARIS SAINT GERMAIN FC  
POISSY AS  
TRAPPES ES  
VERSAILLES 78 FC  
VILLEPREUX FC

### Poule B

ACHERES CS  
AUBERGENVILLE FC  
CHESNAY 78 FC  
GUYANCOURT ES  
MAGNY 78 FC  
MONTIGNY LE BTX AS  
MUREAUX OFC  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
VOISINS FC  
YVELINES US

## CRITERIUM U15 F A 7

Début de la seconde phase du Critérium samedi 29 février 2020.

### Poule A

CARRIERES S/SEINE US  
HOUDANAISE REGION FC  
HOUILLES AC  
MAGNY 78 FC  
RAMBOUILLET YVELINES FC 1  
ROSNY S/SEINE CSM  
VOISINS FC

### Poule B

ACHERES CS  
ELANCOURT OSC  
GUERVILLE ARNOUVILLE AS  
GUYANCOURT ES  
RAMBOUILLET YVELINES FC 2  
VERNEUIL S/SEINE US  
VIROFLAY USM

YVELINES FOOTBALL N° 1643

## FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

### 1ER RAPPEL CRITERIUM U11 F

CRITERIUM DU 25/01/2020  
22305263 PARIS SAINT GERMAIN FC / VOISINS FC

CRITERIUM DU 01/02/2020  
22305269 RAMBOUILLET YVELINES FC / PARIS SAINT GERMAIN FC  
22305271 MONTIGNY LE BTX AS / MAUREPAS AS

### 2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

### CRITERIUM U13 F

CRITERIUM DU 25/01/2020

22082271 MONTIGNY LE BTX AS / TRAPPES ES

## FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

FILLOFOOT du 01/02/2020 MARLY LE ROI US  
U11F A 5 du 25/01/2020 PARIS SAINT GERMAIN

## COURRIERS

### Courriel du club du FC MANTOIS 78 relatif au tirage au sort du Festival Foot U13 F

Concernant le tour de cadrage du 8 février 2020  
Suite à un nombre croissant d'équipes engagées dans la catégorie U13 F, un tour de cadrage a dû être mis en place afin de pouvoir organiser un tour de qualification, de 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées, qui détermine les 8 finalistes.

Le tirage au sort pour ce tour de cadrage était un tirage au sort intégral (4 équipes tirées parmi les 19 engagées). Il a été effectué lors de la réunion du 16 janvier 2020 par Gérard DACHEUX, représentant du Bureau du Comité de Direction du District des Yvelines à la Commission du Football Féminin, en présence de Jean-François DUPONT, président de la Commission du Football Féminin, ainsi que Valérie LAURENT, Ida MIKRUT, Jean-Pierre DENIS et Claude KALENDERIAN, membres. A assisté au tirage Nicolas LANZA, service civique.

Le tirage est paru dans le Journal du 28 janvier 2020.

Concernant le tour de qualification du 29 février 2020  
La date de ce tour est connue depuis le 27 août 2019, date de parution du calendrier général des compétitions féminines.  
Le tirage au sort pour ce tour de qualification était un tirage au sort intégral (15 équipes + le vainqueur du tour de cadrage). Il a été effectué lors de la réunion du 3 février 2020 par Jean-François DUPONT, président de la Commission du Football Féminin et Nicolas LANZA, service civique et en présence de Pierre GUILLEBAUX, représentant du Bureau du Comité de Direction du District des Yvelines à la Commission du Football Féminin ainsi que Valérie LAURENT et Christophe CHAPPUIS, membres. A assisté au tirage, Marc-Antoine KELLER, salarié en charge de la Commission du Football Féminin.

Le tirage est paru dans le Journal du 11 février 2020.

### Courriel du club de l'ES TRAPPES relatif au tirage au sort du Festival Foot U13 F

Le tirage au sort pour ce tour de qualification était un tirage au sort intégral (15 équipes + le vainqueur du tour de cadrage). Il a été effectué lors de la réunion du 3 février 2020 par Jean-François DUPONT, président de la Commission du Football Féminin et Nicolas LANZA, service civique et en présence de Pierre GUILLEBAUX, représentant du Bureau du Comité de Direction du District des Yvelines à la Commission du Football Féminin ainsi que Valérie LAURENT et Christophe CHAPPUIS, membres. A assisté au tirage, Marc-Antoine KELLER, salarié en charge de la Commission du Football Féminin.

Ce tirage au sort comme celui du tour de cadrage n'a pas été annoncé aux clubs car il n'est pas ouvert au public. A l'avenir, la Commission est prête à inviter les clubs concernés pour les différents tirages au sort organisés si elle constate une demande importante.

## COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 17/01/2020

**Présents** : Mme . J. VESQUES, N. PASIERB., MM. J-P LEDUC (Pdt), J.VESQUES (CD), Patrice LETOUZEY (CDA), A. PANARIELLO, R. PANARIELLO, J-M RUBANY, G. FAURE, L. PAINDEPICE, F.BERC, Nicolas TEXIER (Technique)  
**Excusé** : L. JOUBERT

**LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.**

### LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

**POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.**

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

## CRITERIUM FUTSAL U12-U13

**La commission est à la recherche d'équipes pour organiser le critérium FUTSAL U12-U13 ainsi que des créneaux de gymnases. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant à raison de 2 équipes maximum par club.**

Mardi 18 février 2020

## PLATEAUX FUTSAL

### U12

#### PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

**SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 7H45**

DUREE DU PLATEAU LA MATINEE

**Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26**

#### POULE UNIQUE

LES CLAYES USM

GUYANCOURT ES

AUBERGENVILLE FC

LIMAY ALJ

BONNIERES FRENEUSE FC

ENTENTE GALLY MAULDRE

#### PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

**SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 12H30**

DUREE DU PLATEAU L'APRES-MIDI

**Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26**

#### POULE UNIQUE

MONTESSON US

MAGNY FC

VELIZY ASC

MANTOIS FC 78

US YVELINES /MONTFORT

#### PLATEAU DE BOIS D'ARCY

GYMNASE BESSON

7 Rue Etienne-Jules Marais 78390 BOIS D'ARCY

**DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 A 9H00**

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

**Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26**

#### POULE UNIQUE

VOISINS FC

ST CYR AFC

CARRIERES S/S US

SARTROUVILLE FC

FONTENAY LE FLEURY FC

ROSNY S/SEINE CSM

PLAISIROIS FO

### U14

#### PLATEAU DE TRAPPES

GYMNASE GAGARINE

RUE PIERRE COURTADE 78190 Trappes

**SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00**

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

PAS DE BUVETTE-SANDWICHERIE SUR PLACE

**Responsable : Nathalie PASIERB 06 35 56 69 31**

#### POULE A

POISSY 1

MAULOISE 2

MAGNY LES HAMEAUX

PLAISIROIS 1

VAUXOISE 1

#### POULE B

POISSY 2

MAULOISE 1

FEUCHEROLLES

PLAISIROIS 2

YVELINES US

#### PLATEAU D'ELANCOURT

PALAIS DES SPORTS D'ELANCOURT

RUE DE LA BEUCE

78310 MAUREPAS

**DIMANCHE 23 FEVRIER 2020 A 9H00**

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

PAS DE BUVETTE-SANDWICHERIE SUR PLACE

**Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11**

#### POULE A

ST CYR

VELIZY 1

HOUDANAISE 2

CERNAY

#### POULE B

GUYANCOURT

VELIZY 2

HOUDANAISE 1

MANTES LA VILLE

### U16

#### PLATEAU D'ELANCOURT

PALAIS DES SPORTS D'ELANCOURT

RUE DE LA BEUCE

78310 MAUREPAS

**SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00**

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

PAS DE BUVETTE-SANDWICHERIE SUR PLACE

**Responsable : JEAN-PIERRE LEDUC 06 25 65 32 11**

#### POULE UNIQUE

CARRIERES S/S

CELLOIS CS

CROISSY

GUYANCOURT

MANTES LA VILLE

MONTIGNY LE BTX

VAUXOISE

#### PLATEAU DE POISSY

GYMNASE DU COSEC

129 AVENUE DE LA MALADREDRIE

78300 POISSY

**SAMEDI 22 FEVRIER 2020 A 9H00**

DUREE DU PLATEAU LA JOURNEE

BUVETTE / SANDWICHERIE SUR PLACE

**Responsable : ANDREA PANARIELLO 06 16 01 64 90**

#### POULE UNIQUE

POISSY 1

POISSY 2

CONFLANS 1

CONFLANS 2

ST GERMAIN EN LAYE 1

ST GERMAIN EN LAYE 2

#### PROCHAINE REUNION VENDREDI 20 MARS 2020

## COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du 4 février 2020

Président : M. G. BEAUBIAT

Présent : MM, JL. BOVIN, L. HOUIN, A. SAHALI

*Les décisions du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

### ERRATUM

#### OFC LES MUREAUX – USM VIROFLAY D1 F du 16/11/2019

Après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées,

Le Comité d'Appel, confirme la décision de la Commission Départementale de l'Arbitrage mais dit que la date d'effet doit être la date de la mise hors désignation.

3 mois de non désignation de toutes compétitions:

**Deux mois à compter du Samedi 1er février 2020 jusqu'au mardi 31 mars 2020 inclus, la sanction du troisième mois ayant déjà été purgée à l'occasion de la mise en non désignation le 12 décembre 2019.**

Le Comité d'Appel transmet le dossier au Bureau du Comité de Direction du District des Yvelines de Football.

---

## CONDOLÉANCES

---

C'est avec une profonde émotion que nous venons d'apprendre le décès de :

**Madame Noëlle SZYDLOWSKI**  
**Dirigeante durant plus de 20 ans au club d'ANDRESY**  
**Membre de la Commission Football Animation**



Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches leurs très sincères condoléances.

